

LE CONSEIL DES SAGES DU CODEP 17

Le conseil des sages a été mis en place avec l'élection du comité directeur en 2013. Ce conseil est composé de personnes ayant œuvré au niveau du Comité Départemental de la Charente Maritime.

Ces membres élus représentent le sport de la plongée et s'assurent que la déontologie est respectée.

Actuellement le Conseil des Sages est en conformité avec le Conseil du CIALPC et de la FFESSM .

Les personnes qui le composent, sont les suivantes :

RUMBERGER Michel : Président fondateur et Président d'honneur du CODEP 17--

Président du conseil des sages du CIALPC

BIBBAL Gérard: Président d'honneur du CODEP 17

FERRO Henri membre du CODEP17

Les nouveaux membres seront parrainés par deux personnes du conseil puis, proposés par le président du conseil au comité directeur du CODEP 17; suivant la décision de celui-ci ,ils seront présentés en Assemblée Générale pour être élus .

Les membres du conseil des sages peuvent siéger aux réunions de CD mais n'ont pas le droit de vote, sauf s'ils sont membres du CD .

Les éléments de constitution du conseil des sages et de son fonctionnement sont ceux de la FFESSM.